

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 27 DECEMBRE 2019**

Nombre de membres : 10
En exercice : 10
Présents : 9
Nombre de procuration : 2
Votants : 9

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept décembre,
le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le vingt-trois décembre, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie,
sous la présidence du maire, monsieur PICOT Michel.

Présents : Michel PICOT, Christian FIERRY-FRAILLON, Marie-Pierre DRAIN, Grégoire PELLOUX, Jean-Jacques LABALME, Christian ODDOS, Karine ROSELLO.

Absents excusés : Elisabeth MEYER donne pouvoir à Christian FIERRY-FRAILLON ; Gaëtan ROUSSET donne pouvoir à Grégoire PELLOUX.

Absents : Axel TRUFFET

Madame Karine ROSELLO a été désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU POTABLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES


Au vu de la loi NOTRE organisant le transfert de compétence de l'Eau potable au 1^{er} janvier 2026 vers les communautés de communes et au 1^{er} janvier 2020 pour la communauté de communes du Trièves qui exerce déjà cette compétence au bénéfice de 7 communes.

Au vu de la loi Engagement et Proximité qui modifie la loi NOTRE en organisant une minorité de blocage et en donnant une flexibilité dans l'exercice de la compétence au bénéfice des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu (6 voix pour et 3 voix contre), s'oppose au transfert de la compétence Eau Potable à la communauté de communes du Trièves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Michel PICOT


POUR LE MAIRE
L'Adjoint délégué.

